



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.2/2004/2  
7 août 2003

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies  
de navigation intérieure (ADN) \*/  
(Huitième session, Genève, 26–30 janvier 2004)

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS \*\*/  
pour l'agrément de sociétés de classification  
(16 et 17 juin 2003)**

**TABLE DES MATIERES**

	Paragraphes
Participation .....	1 – 2
Adoption de l'ordre du jour .....	3
Election du Bureau .....	4 – 5
Agrément de la société de classification Russian River Register (RRR) dans le cadre de l'Accord ADN .....	6 – 8
<hr/>	
Annexe	
<hr/>	

\*/ Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

\*\*/ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2004/2.

## **PARTICIPATION**

1. La réunion d'experts pour l'agrément de sociétés de classification dans le cadre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure a eu lieu les 16 et 17 juin 2003 à Bonn sur invitation de la délégation allemande. Ont pris part à ses travaux les représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, France, Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, République tchèque. Etait également représentée la Commission centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR).
2. Le secrétariat était assuré conjointement par l'Allemagne et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. La Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour tel qu'il a été proposé par l'Allemagne.

## **ÉLECTION DU BUREAU**

4. M. H. Rein (Allemagne) a été élu Président.
5. Sur la proposition du Président l'élaboration du rapport a été confiée à M. Beck (Allemagne) et à M. Fessmann (CCNR).

## **AGRÉMENT DE LA SOCIÉTÉ DE CLASSIFICATION RUSSIAN RIVER REGISTER (RRR)**

6. A la demande du Président, le Représentant du RRR a fait une présentation globale du RRR.
7. A la suite de cette présentation, le dossier de la demande a été examiné en détail avec les résultats suivants :

### **7.1 Page de couverture**

La Réunion d'experts demande que les points 1 et 2 de la page de couverture soient complétés par l'adresse complète de la société de classification demanderesse et de l'autorité compétente.

La Réunion d'experts constate que les déclarations visées au point 5 sont signées.

### **7.2 Annexe 4a) Rapport d'activité en navigation intérieure couvrant une période de 10 ans environ**

Après les explications supplémentaires apportées par le Représentant du RRR sur les documents communiqués, la Réunion d'experts estime que le rapport d'activité est satisfaisant.

### **7.3 Annexe 4b) Règles de la demanderesse relatives à la construction et à la classification de bateaux de navigation intérieure**

Le Représentant du RRR expose que les prescriptions jointes à la demande ne correspondent plus à la situation actuelle. Elles ont été révisées en 2002. Leur traduction en anglais doit être achevée encore au cours de l'année 2003. Après traduction, les prescriptions les plus récentes seront

communiquées à la Réunion d'experts. Sous réserve d'examen des prescriptions révisées, la Réunion d'experts estime que le RRR est en mesure d'apporter la preuve qu'il possède les règles susmentionnées.

**7.4 Annexe 4c) Justification de la mise à jour et de l'amélioration des règles et règlements de construction et de classification**

Après les informations supplémentaires apportées par le Représentant du RRR, la Réunion d'experts constate l'existence d'un système élaboré relatif à la mise à jour et à l'amélioration des prescriptions.

**7.5 Annexe 4d) Indication de comment les règles et prescriptions peuvent être obtenues et ont été publiées**

La Réunion d'experts constate que l'exigence est satisfaite.

**7.6 Annexe 4e) Indication de comment et quand le registre des bateaux a été / sera publié**

La Réunion d'experts constate que l'exigence est satisfaite. Toutefois, elle demande que les premières pages du Registre relatives aux notes explicatives des rubriques du tableau et l'en-tête du tableau soient traduits en anglais. Le représentant du RRR assure que la traduction demandée sera établie.

**7.7 Annexe 4f) Justification de la situation de propriété et d'indépendance commerciale (indication des titulaires de 10 % des parts de propriété)**

Le RRR est propriété de l'Etat à 100 %, il est toutefois tributaire des recettes de son activité en tant que société de classification. Les bateaux classés sont distribués sur un grand nombre de propriétaires différents de sorte qu'aucun propriétaire individuel ni aucun armement ne peut exercer une influence significative sur la société de classification.

La Réunion d'experts considère que le critère de l'indépendance est rempli.

**7.8 Annexe 4g) Certificat relatif au système de qualité interne en conformité avec ISO 9001, EN 29001, EN 45004**

L'annexe 4g) a été communiquée en séance en anglais (annexe au présent rapport). La Réunion d'experts constate la certification ISO-9001 du système de qualité interne mais non pas celle conforme à EN 29001 et EN 45004. Le RRR a été prié d'examiner avec l'instance de certification si le système de qualité interne répond également aux deux normes EN.

**7.9 Annexe 4h) Listes des succursales ayant pouvoir et capacité de statuer et d'agir dans d'autres Parties contractantes / Etats signataires / Etats contractants**

La liste présentée est acceptée par la Réunion d'experts. Il est constaté que la coopération avec d'autres sociétés de classification est pratiquée dans le cadre des procédures d'usage sur le plan international.

**7.10 Annexe 4i) Description de la structure organisationnelle**

La Réunion d'expert constate que l'exigence est satisfaite.

**7.11 Annexe 4j) Liste des experts actifs dans les Parties contractantes/Etat signataires/  
Etats adhérents avec indication de leur lien contractuel avec la société de  
classification**

Le représentant du RRR donne des explications notamment sur l'inclusion des experts non exclusifs dans le système de qualité du RRR.

Le RRR est prié de formuler ces informations par écrit et de les incorporer dans l'annexe 4 j).

**7.12 Annexe 4k) Description de la formation et formation continue des experts**

Le Représentant du RRR commente l'annexe soumise. La Réunion d'experts considère que l'exigence est satisfaite. Elle demande toutefois que l'annexe 4k) soit complétée par écrit par les commentaires exposés oralement.

**7.13 Annexe 4l) Références (clients)**

La Réunion d'experts constate que l'exigence est satisfaite.

**8. Conclusion**

Sous réserve que les compléments demandés ci-dessus soient présentés, la Réunion d'experts est d'avis que le Russian River Register peut être recommandé au Comité d'Administration comme société de classification à agréer.

---

**GOSSTANDART OF RUSSIA**  
**CERTIFICATION SYSTEM GOST R**

**REGISTER OF QUALITY MANAGEMENT SYSTEMS**  
**CERTIFICATION BODY OF QUALITY MANAGEMENT SYSTEMS**  
**"TEKHTSENTR-REGISTR"**  
**NO. POCC RU.0001.133 C20**

K No 01501

**CERTIFICATE OF CONFORMANCE**

Issued to Federal State Institute  
"Russian River Register"  
105187, Moscow, 15, Okruzhnoy proezd,  
including branch offices named in the Annex hereto

**THE PRESENT CERTIFICATE CERTIFIES THAT:**

the quality management system as applied to the development and edition of the Rules of Russian River Register; classification on inland and combined navigation (river-sea) ships; surveys of ships in service; consideration and agreement of technical documentation; technical supervision over the construction, conversion, modernization and repair of ships, manufacture of materials and products; classification of ferries and pontoon bridges on inland waterways; control over the observance of safety norms and standards of navigable hydraulic engineering objects; certification of quality management Systems

**SATISFIES THE REQUIREMENTS OF**  
**GOST R ISO 9001-96 (ISO 9001 : 94)**

Registration No. POCC RU. 3 C20.K00106

Date of registration 24.07.2002 Valid until 15.12.2003

Deputy Head of the Certification Body

OF QUALITY MANAGEMENT SYSTEMS (signed) '  
V.I.Ryabykh

Expert (signed) N.I.Molodtsova

**COPY**

The account number of Register of Quality Management Systems 01082.